



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 OCTOBRE 2019**

Le Président, Monsieur François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à chacun, ainsi qu'à la Municipalité, et à Mesdames Élisabeth CONSTANTIN, boursière, et Lucia SUVÀ, secrétaire municipale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2019 - 3. **Préavis n° 3/2019** Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 - 4. Mention des préavis à venir - 5. Communication(s) du Président - 6. Communication(s) de la Municipalité - 7. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales - 8. Propositions individuelles et divers.

1. **Appel**

35 conseillers présents, 6 excusés et 4 absents.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2019**

Au point 4, Monsieur CUVIT fait remarquer que son prénom est Pierre- André et non Pierre-Alain.

Monsieur le Président communique qu'il a effectué une vérification après la séance du 20 juin concernant le renouvellement de la Commission des finances (point 3) : il précise qu'en l'absence de candidature, il aurait été formellement possible que Monsieur Christophe HABISREUTINGER soit réélu.

Le procès-verbal est approuvé par une majorité de 32 oui, avec 2 abstentions.

3. **Préavis n° 3/2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

Monsieur le Président donne la parole au Municipal des finances, Monsieur Pierre HOFMANN, qui présente le préavis. Il explique notamment que les années 2017 et 2018 sont des années de référence. Les revenus supplémentaires attendus pour 2019 et 2020 concernent surtout la gravière, avec l'extraction de gravier qui a débuté dès mi-2019.

Un point important à mentionner est la reprise en 2020 de la contribution des communes au financement de l'AVASAD par le Canton, ce qui représente un allègement CHF 95.-par habitant. Monsieur HOFMANN explique qu'il ne s'agit toutefois pas d'une baisse, car l'influence de ce transfert de charge entre canton et commune est neutre pour le contribuable : le Canton augmente de 2,5 points son taux d'imposition, la commune diminue le sien de 1,5 comme l'y autorise la convention entre Canton

et communes vaudoises. Bien que la préfecture soit d'avis que les communes sont libres de répercuter cette baisse, la Municipalité décide de le faire grâce aux bons résultats financiers enregistrés.

La Municipalité propose donc de diminuer le taux fiscal de 1,5 point pour passer de 57 % à 55,5 %. Les taux des autres catégories d'impôt ou taxes en vigueur, listés dans le document annexe *Arrêté d'imposition pour l'année 2020*, sont reconduits sans changement.

Monsieur le Municipal demande au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président donne la parole à Monsieur Roman DAEPPEN, président de la Commission des finances, qui en lit le rapport. La commission se dit sensible aux arguments de la Municipalité de n'adapter le taux d'imposition que lorsque c'est utile, étant donné le côté sensible de ce « gouvernail ». Elle souhaite également honorer l'engagement envers le Canton tout en respectant l'équité globale envers le citoyen. Elle estime que le citoyen et la commune s'en sortent favorablement, si l'on tient compte de la différence entre le point d'impôt communal et cantonal pour un montant de CHF 133'000 d'une part et le transfert de charges de l'AVASAD reprises par le Canton, d'un montant de CHF 152'000 d'autre part représentant un point d'impôt pour notre commune.

La commission estime également que la gestion des finances communales est menée en lien strict avec le budget, avec un résultat bien équilibré. Enfin, elle met en exergue les rentrées fiscales stables.

Le Président remercie Monsieur DAEPPEN et demande si la Commission des finances confirme l'acceptation des autres impôts et taxes mentionnés dans le document de l'arrêté, tels que impôt foncier, le droit de mutation, l'impôt sur les chiens, etc.

Monsieur DAEPPEN lui répond que la Commission a examiné l'ensemble de l'arrêté avec les différents points et que ceux-ci sont bien inclus dans la recommandation globale à l'égard du préavis.

Monsieur le Président le remercie pour cette précision et ouvre la discussion.

Monsieur Olivier de LORIOU demande ce que signifie l'acronyme AVASAD. Monsieur le Syndic lui répond qu'il s'agit de l'association d'aide et soins à domicile vaudoise.

Monsieur Stephan WENGER souhaite lancer le débat avec la question de l'utilité de l'impôt hors paiement des charges communales. Se référant à l'excédent dégagé par la gravière et la bonne tenue des comptes, il demande la raison pour laquelle la Municipalité ne propose pas de baisser plus encore le point d'impôt.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic Yves RAVENEL. Celui-ci rappelle que si la Municipalité proposait un statu quo, il y aurait en réalité une augmentation de 1,5 en répercussion. La position adoptée était de présenter un préavis sur le taux d'imposition plutôt que sur le budget.

Monsieur DAEPPEN ajoute que la Commission des finances n'est pas enthousiaste dans sa proposition de baisser encore plus le taux, car elle s'attend à ce qu'intervienne une augmentation à l'avenir.

Le Président demande à Monsieur WENGER s'il est satisfait de la réponse, ce qui est le cas.

Monsieur Jean-Claude SAILLAND demande si l'introduction de la RIE III a un impact sur les finances, selon le nombre d'entreprises domiciliées sur le territoire de Trélex.

Monsieur HOFMANN lui répond que ce fut le cas en 2018 et 2019, mais que le nombre d'entreprises de Trélex affectées par la RIE III est minime. Le risque de pénalisation est faible d'une année à l'autre.

Monsieur DAEPPEN ajoute qu'il faut considérer le taux d'origine avant la diminution, soit le chiffre absolu plutôt que le pourcentage.

Monsieur WENGER pense que la comparaison avec d'autres communes est difficile à faire, le plus important étant l'équilibre budgétaire. La baisse de la charge que constituait l'AVASAD représentant un cadeau de CHF 125'000 aux citoyens, il comprend la prudence de la Municipalité et de la Commission des finances.

Le Président précise que Trélex se situe dans le tiers des communes qui a choisi de baisser le taux d'imposition pour 2020.

Les questions et commentaires étant clos, Monsieur le Président soumet le préavis au vote.

Le préavis n° 3/2019 est accepté à l'unanimité.

4. Mention des préavis à venir

Le Président donne la parole à Madame Evelyne VOGEL, Municipale de l'urbanisme et des constructions et déléguée au Conseil Régional. Elle annonce 2 préavis en préparation :

- La reconduction du DISREN (Région de Nyon) pour la période 2020-2025, préavis qui ne sera peut-être pas encore prêt pour décembre 2019.
- La modification de la frontière territoriale de la commune : la parcelle n° 15 dite des Migerendes, située de l'autre côté de la Route Blanche, sera remise à Grens. Ce préavis sera probablement proposé en décembre.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal en charge des Eaux claires et usées, annonce 2 préavis :

- Le remplacement des pompes des Migerendes, qui sera présenté en décembre,
- L'extension du réseau des eaux sous pression en raison du raccord au dépôt du Nyon-St-Cergue (qui sera facturé au NStCM).

Monsieur Philippe DEPIERRE, Municipal des affaires sociales et de l'enfance, annonce un préavis sur l'achat de structures pour la place de jeux.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal des finances, annonce la présentation du budget 2020 en décembre.

5. Communication(s) du Président

Monsieur François VAUTIER, Président, fait 5 communications :

- Le Conseil ne s'étant pas encore réuni depuis l'élection au Grand Conseil de son nouveau président, il tient tout d'abord à féliciter Monsieur Yves RAVENEL pour sa brillante élection. L'assemblée applaudit.
- Trélex a été présente dans la presse cette semaine avec la distinction de l'Auberge et son chef par Gault et Millau, qui lui a décerné une excellente note de 16 sur 20, puis par l'annonce du Prix Nobel de physique attribué à Monsieur Michel Mayor, établi dans la commune. Il exprime au nom du Conseil ses sincères félicitations et la fierté des citoyennes et citoyens.
- Il remercie les conseillers qui se sont inscrits pour apporter leur soutien au bureau électoral le 20 octobre, pour les élections fédérales.
- S'appuyant notamment sur une demande faite à la dernière séance du Conseil et par mesure écologique, il informe que désormais seule la convocation (ordre du jour) sera envoyée par courrier, les annexes le seront par voie électronique. Les conseillers qui souhaitent continuer à recevoir l'ensemble en format papier l'annonceront directement à la secrétaire du Conseil, Madame Catherine DUBOIS-PELERIN.

- La prochaine séance se tiendra dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, le 6 décembre, à 19h15 (heure à confirmer). Le déplacement sera organisé en bus depuis Trélex dès 17h45 et chacun devra s'annoncer. Un repas sera offert à la buvette du Parlement.

6. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Président donne la parole à chacun des municipaux.

Monsieur Cédric MARZER revient sur les restrictions d'eau édictées cet été. Ces restrictions sont la conséquence d'une consommation très élevée due à la canicule et d'une panne du réseau d'alarme qui a retardé la prise de décision pour gérer la pénurie. Depuis, le réseau d'alarme a été amélioré pour éviter ce type de panne.

Si la sécheresse observée ces deux dernières années se poursuit, il sera judicieux d'obtenir plus d'eau du lac à l'avenir.

Monsieur Philippe DEPIERRE explique qu'un audit en 2018 de la place de jeux a mis en lumière les travaux de rénovation à réaliser, avec démontage de son toboggan et de sa tour.

Pierre HOFMANN communique les points suivants :

- L'extraction du gravier : le volume à fin septembre se monte à 25'000 m³ alors qu'un montant de CHF 400'000 est prévu au budget 2019 pour un volume de 40'000 m³. Pour 2020 il est prévu des rentrées pour env. CHF 500'000.
- La remise en état de la décharge de Nyon : les travaux sont terminés, des zones d'eau pour les batraciens ont été aménagées et des plantations seront en principe terminées avant l'hiver.
- L'ancien site Borgognon : une dernière séance est prévue en novembre.
- Les alpages : la fête des 50 ans de la montée s'est tenue à la Borsatte. La famille Ravenel a été vivement remerciée pour l'ensemble de son travail.
- Le groupement forestier : une séance de présentation des travaux s'est tenue début septembre à Crans, décidant du report des travaux. Les membres des 2 commissions sont conviés le samedi 30 novembre à visiter le groupement forestier dans la région de Leysin et des 2 Ormont. Monsieur HOFMANN invite les membres du Conseil à visionner l'émission d'À *bon entendeur* du 1^{er} octobre, intitulée « Forêts suisses, la gueule de bois ? »¹, consacrée à l'industrie suisse du bois et à l'énergie du bois.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, exprime sa reconnaissance pour les propos du Président quant à son élection à la Présidence du Grand Conseil et remercie le comité d'organisation ainsi que le personnel de l'administration municipale pour leur engagement à l'occasion de la fête organisée à Trélex en son honneur. Il se dit comblé dans son souhait d'une réception simple, « bien de chez nous ».

Il remercie également le Conseil pour l'acceptation du préavis n° 3/2019.

En l'honneur du prix Nobel, il a l'intention d'approcher Monsieur Michel Mayor prochainement pour s'enquérir de la meilleure manière de le fêter, conjointement par la Municipalité et le Conseil communal, ainsi que de commander par exemple une banderole de félicitation.

Le Syndic annonce, à la fin du Conseil, la projection du film de présentation de la commune de Trélex, dont le coût avait été mis au budget en 2018. Il termine en invitant ensuite le Conseil à l'Auberge pour l'apéro. Monsieur VAUTIER ajoute qu'une version courte d'1 minute est visionnable sur le site internet de Trélex.

¹ <https://pages.rts.ch/emissions/abe/la-capsule-de-la-semaine/10646561-plantas-d-interieur-avez-vous-du-local.html?anchor=10753075#10753075>

7. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

Monsieur le Président introduit ce nouveau point de l'ordre du jour en se réjouissant de la participation de Trélex dans de nombreuses associations intercommunales.

AISGE : Il donne la parole à Madame Patricia AUDETAT qui lit le rapport d'activité de l'AISGE (rapport en annexe), dont les points principaux sont :

- L'approbation des comptes et du budget,
- Le projet de construction d'un nouveau collège au Muids d'un montant de CHF 35 millions pour répondre à l'augmentation du nombre des élèves,
- Une demande de crédit de CHF 168'500 pour équiper 15 classes de systèmes interactifs (ex : écrans tactiles),
- Une 2^e demande de crédit de CHF 90'000 pour financer l'étude de l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE².

Monsieur le Président remercie pour ce rapport détaillé.

Monsieur RAVENEL précise que, selon la décision du Tribunal fédéral, les communes ne peuvent plus demander de participation financière aux parents pour les camps de vacances. Un compromis a été trouvé par l'AISGE.

Monsieur DAEPPEM demande quelles mesures de sécurité sont prévues pour les élèves de primaire qui prennent le train (NStCM).

Le Président donne la parole au Syndic en tant que membre du CODIR. Celui-ci explique qu'il a été décidé de faire une rocade entre petits qui prennent le bus et grands qui prennent le train, et que la réflexion sur la sécurité est en cours. Cette rocade permet de réaliser une légère économie sur les transports.

Monsieur DAEPPEM est satisfait de cette rocade et insiste que cette réflexion sur la sécurité soit menée avec diligence.

Région de Nyon : Madame VOGEL rapporte les décisions de Région de Nyon, en séance du 26 septembre, les délégués ayant :

- accepté de reconduire le système DISREN, cette décision devant être entérinée par les conseils communaux/généraux des communes de Région de Nyon ;
- accepté de participer à raison de CHF 100'000 à l'équipement audiovisuel de NRTV qui bénéficiera, suite à son déménagement, des locaux et du matériel de CNN à Gland ;
- accepté, dans le cadre du DISREN, d'octroyer le montant de CHF 32'000 concernant la requalification de la RDU (route de desserte urbaine), travaux à réaliser sur la commune d'Eysins.

ACP : Monsieur HOFMANN informe sur le marché du bois :

- Bois-énergie : la gestion intercommunale du bois est réalisée par l'ACP, « Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (20 communes de la région). En 2018, CHF 200'000 de bois de triage ont été achetés par le groupement basé à Trélex pour être transformés en copeaux, ce qui représente une chance pour l'économie forestière. Le groupement a ensuite vendu pour CHF 400'000 de copeaux à d'autres communes.
- Un changement dans la gestion du hangar a contribué à une meilleure valorisation du bois indigène et de l'entretien de la forêt.

² EPSGE : Établissement primaire Genolier et environs

- Situation globale en Suisse difficile avec surabondance de bois en Europe. L'euro est un handicap pour la Suisse qui peine à rivaliser, avec une concentration de scieries et des résineux bostrychés à couper. Cela entraîne un surplus de résineux (une charge pour la commune de Trélex) et la diminution des coupes par les forestiers.

Monsieur le Président remercie pour ces 3 interventions.

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Madame Rose-May BUCHER remercie Monsieur MARZER pour le passage piéton vers la gare.

Monsieur WENGER souhaite connaître l'article du Règlement du Conseil qui régleme la diffusion de l'ordre du jour. Le Président lui répond que cette disposition figure dans l'article 49 : « envoi par écrit » où l'écrit est interprété comme envoi par poste, ce que le Préfet a confirmé dans sa récente visite à la Commune. Monsieur VAUTIER ajoute que c'est également le cas dans les associations intercommunales et que cela présente l'avantage que l'ordre du jour est ainsi réputé reçu par les conseillers. Monsieur WENGER annonce qu'il se réserve le droit de proposer une modification de ce point du Règlement.

Monsieur WENGER s'enquiert des étapes du calendrier du Plan général d'affectation.

Madame VOGEL lui répond qu'aucune étape décisive n'a encore été franchie. Le questionnaire a été envoyé et le travail de révision débutera prochainement. En revanche, elle annonce que le Canton versera une subvention d'un montant de CHF 16'000.

Monsieur WENGER la remercie et demande quand il est prévu de repeindre la Tour.

Monsieur le Municipal Philippe DEPIERRE lui répond que c'est au programme pour 2020.

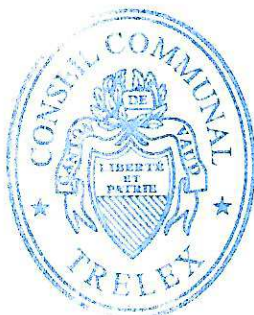
Reprenant la communication du Président sur l'annonce de l'obtention de l'Auberge de Trélex des 4 étoiles au Gault et Millau, Monsieur Stephan WENGER demande comment la Municipalité prévoit d'adresser ses félicitations.

Monsieur le Syndic lui répond que la Municipalité prévoit en effet de féliciter conjointement Monsieur Michel Mayor et les gérants de l'Auberge, par un événement en janvier 2020. Les contacts sont en cours.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle souhaite soulever d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il clôt la séance.

La séance est close à 21h45.


Le Président
François VAUTIER




La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN